

BULLETIN

Trouver



L'argent^{MC}

VOL.2 • NUMÉRO 1 • HIVER 2005

Votre vie devrait être excitante - vos placements endormants. – David Bach

Les meilleurs placements doivent être « endormants »

Investir sur le marché boursier est une activité très dynamique mais aussi complexe car la plupart des gens tentent d'investir lorsque les cours sont bas et de vendre lorsqu'ils sont élevés. Or, David Bach, auteur de nombreux best-sellers financiers et conseiller spécial de la Banque Scotia, affirme qu'en réalité presque personne ne réussit ce type de stratégie et, du moins, pas d'une façon systématique.

Cela vient du fait que le monde est complexe et imprévisible, en raison des crises internationales et de l'évolution des diverses économies régionales. La stabilité du marché est donc moins assurée. Plusieurs investisseurs auraient donc avantage à adopter une approche plus simple pour leurs placements. Selon David Bach, cette approche ne devrait pas exiger une vigilance et un suivi constants. Il croit que cette approche simple devrait reposer sur deux principes de base :

- Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier (diversification).
- Privilégier des placements simples.

Pensée du jour

*« Je suggère que les intérêts composés soient considérés comme la huitième merveille du monde. »
- Baron Rothschild*

Cotisez régulièrement à
votre RER et faites-le
automatiquement

2

Cotisations maximums au RER,
retraite maximum

3

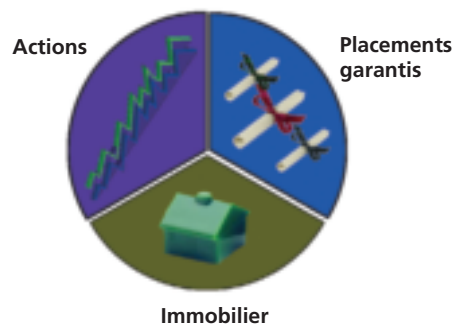
Entretien avec David Bach,
conseiller spécial de la
Banque Scotia

4

Examinez l'approche des « trois tiers » de David Bach

Vos placements devraient être divisés en trois parties égales :

- **Immobilier.** Il peut s'agir de votre maison, d'immeubles à revenus ou de fonds communs immobiliers.
- **Actions.** Vous pouvez opter pour des fonds communs afin de diversifier vos placements.
- **Placements garantis.** Ces placements (obligations, CPG et comptes d'épargne) vous assurent les gains d'intérêts requis pour l'équilibre et la stabilité de votre portefeuille.



Outre votre maison, profiter du potentiel de croissance à long terme de votre RER devrait être votre priorité. Pour vos objectifs à plus long terme, il est essentiel que vous ayez des placements RER en actions en raison des rendements du marché boursier, qui sont potentiellement plus élevés que la moyenne.

...suite à la page 2

 **Groupe Banque Scotia^{MC}**

La vie. L'argent.
Une question d'équilibre.^{MC}

Si vous hésitez à investir directement sur le marché boursier, vous devriez choisir un fonds commun bien diversifié pour profiter des rendements à long terme. Avec cette approche, vous bénéficiez de la diversification du marché boursier, vous disposez de plusieurs options de placement dans le portefeuille de fonds communs et votre portefeuille est géré par des professionnels qui cherchent à tirer parti des conditions du marché.

Les CPG ajoutent de la stabilité à votre portefeuille

Enfin, pour obtenir des rendements d'intérêts avec une garantie du capital, vous devriez envisager les certificats de placement garanti (CPG). Assorti d'une gamme d'échéances et de conditions, le capital de votre CPG est toujours protégé et votre taux de rendement est fixe et garanti pendant la durée de votre placement¹. Les CPG apportent l'équilibre et la stabilité nécessaires à un portefeuille de placement. Vous pouvez aussi envisager le CPG Optimal échelonné^{MC}, qui offre l'avantage d'une stratégie d'échelonnement et la gestion simplifiée d'un seul CPG. Le CPG Optimal échelonné offre aussi un taux d'intérêt pondéré, ainsi que plus de flexibilité et de liquidité qu'un CPG ordinaire.

Fonds Portefeuilles partenaires Scotia® Les meilleurs fonds communs au Canada, réunis dans un seul fonds

Pensez à un fonds commun bien diversifié, car il englobe les meilleurs fonds canadiens. Les *Fonds Portefeuilles partenaires Scotia* regroupent des fonds des émetteurs les plus réputés du secteur.



Fonds communs Scotia®

Nous vous invitons à rencontrer un représentant de la Banque Scotia pour cerner la meilleure stratégie de placements pour réaliser vos objectifs.

¹ N'inclut pas les dépôts indiciaires tels que les CPG IndiBourse Scotia canadien, américain ou G7.



Cotisez régulièrement à votre RER et faites-le automatiquement

Si vous ne versez pas encore de cotisations régulières et automatiques à votre RER, vous risquez de ne pas optimiser les avantages de l'épargne enregistrée. Or, vous bénéficiez de trois importants avantages lorsque vous effectuez des cotisations régulières à un fonds commun dans votre RER.

1. Des cotisations régulières et d'un montant moins élevé sont en fait plus faciles à verser que les cotisations sous forme de montant global de fin d'année. Les cotisations plus petites versées automatiquement chaque mois réduisent le stress de fin d'année, qui suit la période des fêtes.
2. Les cotisations régulières dégagent des rendements immédiatement.
3. Les cotisations régulières et automatiques versées dans un fonds commun sont avantagées par la méthode de la moyenne d'achat.

Lorsque vous investissez régulièrement dans un fonds commun (par exemple 150 \$ par mois durant un an), votre méthode présente quatre caractéristiques :

- Lorsque le cours des parts du fonds augmente, vous achetez moins de parts par cotisation.

Avantage : Vous continuez à investir dans un fonds commun prometteur.

- Lorsque le cours des parts du fonds diminue, vous achetez automatiquement plus de parts pour votre cotisation de 150 \$.

Avantage : Vous achetez « à la baisse ».

- Vous conservez vos placements.

Avantage : Vous gardez ce que vous avez acquis et vous profitez du potentiel de croissance à long terme des marchés boursiers.

- Parce que le marché boursier évolue à la hausse ou à la baisse, le cours moyen des parts peut être moins élevé que si vous aviez investi une somme globale équivalant à vos cotisations versées.

Avantage : Vous optimisez votre pouvoir d'achat.

Passez à votre succursale de la Banque Scotia et demandez à un de nos représentants de vous inscrire au programme *Payez-vous d'abord*^{MC} pour cotiser à votre RER au moyen de prélèvements automatiques.

Cotisations maximums au RER, retraite maximum

Votre RER vous donne la possibilité de faire croître les fonds que vous économisez pour la retraite dans un régime à l'abri de l'impôt. Premièrement, cela signifie que vous économisez chaque dollar investi et non pas le montant d'environ 67 cents qui vous reste après impôt*.

Deuxièmement, ce dollar fructifie à l'abri de l'impôt parce que celui-ci ne s'applique pas à vos gains RER. Troisièmement, vos gains restent dans votre compte, de même que les rendements de ces gains. Chaque dollar économisé génère des rendements, aussi appelés « croissance composée ».

Pour profiter pleinement de ce puissant outil d'épargne, voici cinq conseils pour vous aider à verser des cotisations maximums à votre RER :

1. Sachez combien vous pouvez cotiser chaque année.

À tous les ans, l'Agence du revenu du Canada vous envoie un Avis de cotisation qui indique votre limite de cotisation RER pour l'année en cours. Si vous n'avez pas reçu cet Avis, visitez le site Web de l'Agence du revenu Canada, au www.cra-arc.gc.ca, pour obtenir un Avis. Actuellement, vous pouvez cotiser jusqu'à concurrence de 18 % de votre revenu de l'année 2004, pour un maximum de 15 500 \$.

2. Mise sur vos cotisations RER inutilisées. Vous pouvez emprunter de l'argent pour investir dans votre RER. Le coût de l'emprunt est souvent moins élevé que les rendements à long terme que vous aurez dans

votre RER. Informez-vous auprès de votre conseiller financier pour voir si cette option vous convient.

3. Fractionnez votre revenu avec votre conjoint. Le fractionnement du revenu est utilisé lorsqu'un membre d'une famille dont le taux d'imposition est élevé transfère une partie de son revenu à un autre membre de cette famille, dont le taux d'imposition est plus bas. De cette façon, vous pouvez constituer des placements RER au nom de votre conjoint. Lorsque vous prendrez votre retraite, le montant total d'impôt payé par les deux conjoints pourrait être réduit.

4. Versez des cotisations fréquemment au lieu d'une fois l'an. Plusieurs Canadiens trouvent difficile de cotiser à leur RER en février parce qu'ils doivent encore régler leurs factures du mois de décembre. Or, le fait de verser un petit montant prélevé sur chaque chèque de paie, au lieu d'un montant élevé, facilite le versement de cotisations au RER.

5. Versez automatiquement vos cotisations par prélèvements automatiques. Lorsque vous optez pour des cotisations par prélèvements automatiques, un montant fixe, que vous avez choisi, est viré automatiquement de votre compte bancaire à votre RER.

* Selon un taux d'imposition du revenu de 33 %.

Vous êtes plus riche que vous ne le pensez

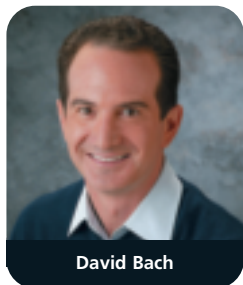


Une façon de mettre plus d'argent de côté en cotisant régulièrement à votre RER serait de réduire l'impôt retenu sur votre chèque de paie. Lorsque vous cotisez à votre RER par prélèvements automatiques, vous pouvez demander à votre employeur de retenir votre impôt en fonction de votre revenu moins élevé, après cotisations.

Par exemple, si vous gagnez 50 000 \$ par année, votre employeur déduira le montant d'impôt pour votre tranche d'imposition directement de votre revenu brut. Toutefois, si vous versez 300 \$ par mois dans votre RER, vous diminuez votre revenu imposable de 3 600 \$ (12 X 300 \$) et celui-ci s'établit donc à 46 400 \$. Vous pouvez demander que votre employeur fixe vos

déductions fiscales en fonction de ce revenu imposable plus bas.

Cette stratégie vous assure plus de liquidités disponibles et un meilleur potentiel de croissance pour votre RER. Il s'agit là d'une autre façon de démontrer que des cotisations RER régulières peuvent vous aider « à trouver l'argent ».



David Bach

Entretien avec David Bach

David Bach est l'auteur de nombreux best-sellers financiers, dont *The Automatic Millionaire*, *Smart Couples Finish Rich* et *Smart Women Finish Rich*. Son tout dernier livre, *Start Late, Finish Rich*, sera d'ici peu en librairie. Nouveau partenaire de la Banque Scotia, David agira à titre de conseiller spécial dans le cadre de notre engagement envers les clients, qui consiste à les aider « à trouver l'argent ».

Q: *David, selon votre approche des « trois tiers », vous recommandez qu'un tiers de nos placements soit constitué d'actions. Certains d'entre nous n'ont pas les connaissances ou la tolérance au risque nécessaires pour cette catégorie d'actif. Que conseillerez-vous donc aux clients de la Banque Scotia?*

R: Si vous n'êtes pas à l'aise avec les actions, envisagez plutôt les fonds communs car ceux-ci offrent plusieurs avantages par rapport aux actions. Premièrement, les fonds communs sont déjà diversifiés. Donc, vous n'avez pas à choisir personnellement la répartition de l'actif (actions, obligations, liquidités) de vos placements. Deuxièmement, vos rendements sont plus stables et sont équilibrés car la performance est fondée sur les rendements combinés de tous les titres du portefeuille du fonds. Cela réduit ainsi la volatilité des placements. Et troisièmement, ces fonds communs sont gérés par des experts qui connaissent à fond les innombrables options des marchés boursiers et obligataires. Voilà pourquoi les fonds communs sont un des meilleurs moyens pour investir sur le marché.

Q: *Comment dois-je choisir un fonds commun?*

R: Selon mon expérience auprès des investisseurs, la plupart d'entre eux recherchent des placements simples. Or, à ce sujet, un fonds commun équilibré ou un fonds de répartition de l'actif sont des véhicules de placement tout indiqués.

Ces fonds sont essentiellement diversifiés et ils affichent une répartition appropriée d'actions, d'obligations et de liquidités dans un fonds. Ils sont populaires parce que les investisseurs apprécient leur approche simplifiée, qui assure la diversification des catégories d'actif, qui effectue le rééquilibrage automatique de la répartition de l'actif selon l'évolution des marchés et qui offre de nombreux choix parmi les options de croissance (prudente, modérée et dynamiques). Enfin, on comprend facilement le fonctionnement des fonds communs et il est donc aisé de les choisir.

Q: *Est-ce que les fonds communs sont un bon placement pour mon RER?*

R: Pour des placements à long terme, les investisseurs canadiens devraient opter pour un bon fonds commun équilibré. Historiquement, le rendement des fonds communs durant une longue période (de 15 à 20 ans) a été de plus de 10 % par année. Cela signifie que pour l'épargne-retraite, un fonds commun bien équilibré, adapté à votre profil d'investisseur (votre niveau de tolérance face aux fluctuations des marchés et le nombre d'années avant la retraite), peut être votre meilleure option.

Visitez notre site Web exclusif trouverlargent@banquescotia.com pour savoir comment vous pouvez faire fructifier votre RER.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

[®] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

THE PERFECT PIE APPROACH (équivalent français : approche des « trois tiers ») est une marque de commerce de FinishRich, Inc. Cette marque de commerce est utilisée sous licence de FinishRich, Inc. par La Banque de Nouvelle-Écosse.

Toutes les marques de commerce des sociétés de fonds communs de placement citées sont la propriété de ces sociétés. Placements Scotia Inc. usager autorisé.

[†] AIM et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce de AIM Management Group Inc., utilisées aux termes d'une licence. Gestion de fonds AIM Inc., faisant affaire sous le nom AIM Trimark Investments.

^{*} TRIMARK et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce de Gestion de fonds AIM Inc.

[‡] AGF est une marque déposée de AGF Management Limited. Usage autorisé.

[^] Fidelity Investments est une marque déposée de FMR Corp.

Les Fonds communs Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc. filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse. Un placement dans des fonds communs peut donner lieu à des commissions, à des frais de suivi, de gestion et autres. Il est fortement recommandé de lire le prospectus simplifié avant d'investir. Ce prospectus est disponible dans toutes les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, du Montréal Trust, de Trust et Banque Scotia, du Trust National, de ScotiaMcLeod, de Placement direct ScotiaMcLeod et auprès des courtiers indépendants autorisés. Les fonds communs ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter.